

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2015

Publication : 15/10/2015

CONSEIL D'ADMINISTRATION



REUNION DU 8 OCTOBRE 2015

Délibération numéro 15 - 03 - 010

Dossier n°2 : L'actualisation du programme immobilier en cours.

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 5 août 2015, s'est réuni le jeudi 8 octobre 2015 à partir de 10 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT, Président du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (19 membres présents et 2 pouvoirs sur un total de 22 administrateurs).

Étaient présents :

Mesdames Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND – Pascale OFFREY – Fabienne PERRIN – Valérie PEYSSELON – Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-François BARNIER – Jean-Yves BONNEFOY – Jean-Claude CHARVIN – Georges DRU – Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Olivier GAULIN – Claude GIRAUD – Claude LIOGIER – Bernard PHILIBERT – Hervé REYNAUD – Jean-Claude REYMOND – Michel ROBIN.

Étaient excusés :

Mesdames Nathalie DESA FERRIOL (pouvoir donné à Nadia SEMACHE) – Clothilde ROBIN (pouvoir donné à Bernard PHILIBERT) – Pierre-Jean ROCHETTE.

Exposé du rapport effectué par le Président :

Un bilan des opérations en cours a été présenté, permettant d'adapter les autorisations de programme déjà votées au regard de l'évolution effective des opérations. Par ailleurs, l'actuel programme immobilier pourrait être complété par deux nouvelles opérations.

I – Le bilan des opérations déjà votées.

1 - La construction du nouveau centre d'incendie et de secours de Saint Galmier.

Les travaux de construction ont été réceptionnés en juillet 2015 et les sapeurs-pompiers ont emménagé dans leurs nouveaux locaux cet été. Le bâtiment a été inauguré le 2 octobre.

L'autorisation de programme votée en 2012 pour cette opération s'établissait à 950 000 €. Cette enveloppe ne sera pas utilisée en totalité puisque la dépense totale devrait s'élever à 860 000 €.

2 - La construction du nouveau centre d'incendie et de secours de Saint Héand.

La réception des travaux est prévue pour novembre 2015. L'autorisation de programme votée en 2011 pour cette opération s'établissait à 990 000 €. Comme précédemment, cette enveloppe ne sera pas utilisée en totalité puisque la dépense totale devrait s'élever à 920 000 €.

3 - La construction du nouveau centre d'incendie et de secours de Saint Sauveur en Rue.

La réception des travaux est prévue pour février 2016. L'autorisation de programme votée en 2012 pour cette opération (825 000 €) doit être actualisée en raison des travaux de consolidation de la falaise qui jouxte le bâtiment et devrait être portée à 850 000 €.

4 - La construction du nouveau centre d'incendie et de secours d'Andrézieux Bouthéon.

L'avant-projet définitif vient d'être examiné par le bureau. L'estimation de dépense fixée initialement à 1 970 000 € devrait être révisée et portée à 2 600 000 €. Ce surcoût s'explique principalement par la nécessité de réaliser des fondations spéciales et un mur de soutènement, et par des contraintes réglementaires (installation d'une cuve de rétention des eaux, actualisation des coûts.

II – Le complément du programme immobilier.

Le programme immobilier en cours pourrait être complété par deux nouvelles opérations :

1 - La restructuration du centre d'incendie et de secours de Saint-Etienne la Métare (2^{ème} phase).

Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur
Après les opérations d'extension du bâtiment, il est envisagé une seconde phase de travaux, destinée principalement au ravalement des façades. Une nouvelle autorisation de programme pourrait être votée, couvrant la période 2015 – 2016, pour un montant de 400 000 €.

Réception par le préfet : 13/10/2015

Publication : 15/10/2015

2 – La restructuration du centre de traitement de l’alerte (CTA) et du centre opérationnel départemental d’incendie et de secours (CODIS).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2015
Publication : 15/10/2015

Le CTA ainsi que le CODIS ont été installés dans leurs locaux actuels en 2001. Des travaux de rénovation seraient maintenant nécessaires (aux niveaux de l’acoustique, de la climatisation et du chauffage notamment). Ils pourraient s’accompagner de travaux permettant de rendre plus fonctionnels la salle opérationnelle et moderniser les outils de gestion opérationnels (mur d’images, etc).



Une nouvelle autorisation de programme pourrait être votée, couvrant la période 2015 – 2016, pour un montant de 480 000 €.

oooooooooooooooooooooooooooo

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil d’administration du SDIS de la Loire de bien vouloir délibérer :

- ⇒ Pour adapter les autorisations de programme de certaines opérations déjà en cours,
- ⇒ Pour décider le lancement des opérations relatives aux restructurations du centre d’incendie et de secours de Saint-Etienne la Métare (2^{ème} phase) ainsi que du centre de traitement de l’alerte (CTA) et du centre opérationnel départemental d’incendie et de secours (CODIS),
- ⇒ Pour voter les autorisations de programmes et les crédits de paiements correspondants.

oooooooooooooooooooooooooooo

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le Conseil d’administration prend la décision suivante :**

Article 1 : Le Conseil d’administration décide de modifier l’autorisation de programme votée pour la construction du nouveau centre d’incendie et de secours de Saint Galmier et de la fixer à 860 000 €.

Article 2 : Le Conseil d’administration décide de modifier l’autorisation de programme votée pour la construction du nouveau centre d’incendie et de secours de Saint Héand et de la fixer à 920 000 €.

Article 3 : Le Conseil d’administration décide de modifier l’autorisation de programme votée pour la construction du nouveau centre d’incendie et de secours de Saint Sauveur en Rue et de la fixer à 850 000 €.

Article 4 : Le Conseil d’administration décide de modifier l’autorisation de programme votée pour la construction du nouveau centre d’incendie et de secours d’Andrézieux Bouthéon et de la fixer à 2 600 000 €.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2015

Publication : 15/10/2015

Article 5 : Le Conseil d'administration décide de lancer la deuxième phase de la restructuration du centre d'incendie et de secours de Saint-Etienne la Métare. Pour cette opération, une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 400 000 € est votée couvrant la période 2015 – 2016.

Article 6 : Le Conseil d'administration décide de lancer la restructuration du centre de traitement de l'alerte (CTA) et du centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS). Pour cette opération, une autorisation de programme d'un montant de 480 000 € est votée pour la période 2015 – 2016.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	21
<u>Abstention</u> sur la proposition de délibération :	0
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT